

Certificat Covid : que doivent faire les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ?

Didier Spies (UDC)

Certaines personnes ne pourront pas se faire vacciner contre la Covid-19 pour des raisons médicales. Il peut y avoir différentes raisons.

Par exemple

- des réactions allergiques à un composant du vaccin (polyéthylène-glycols, polysorbates) •
- des « personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire » ,
- des complications survenues après l'injection de la première dose (myocardite, péricardite, etc.) - des cas de « personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique ».

La situation est également très désagréable pour les femmes enceintes. Prendre la décision de se vacciner ou non lors d'une grossesse, n'est pas facile. La pression de la société et les mesures imposées par nos dirigeants ne simplifient justement pas cette prise de décision.

Dès le 11 octobre 2021, les tests rapides antigéniques seront payants. Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner devront dorénavant s'organiser pour avoir un test valable pour pouvoir aller au musée, restaurant, cinéma, salle de sport et ainsi de suite.

Une partie de la population se sent isoler de la société et mise de côté. Pour pouvoir faire partie de cette société, il faut en avoir les moyens.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

- Existe-t-il une solution pour les personnes qui ne peuvent pas présenter deux vaccins pour le certificat Covid ?
- Peut-on obtenir le certificat Covid d'une autre manière ?
- Est-ce que le Gouvernement jurassien a relevé cette problématique lors de la consultation du Conseil fédéral fin août 2021 ?
- Est-ce que le Gouvernement jurassien va rapidement intervenir au niveau fédéral pour demander des adaptations ?

Didier Spies (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)

- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 29 septembre 2021

Documents annexés

- Interpellation no 973.pdf

Certificat Covid : que doivent faire les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ?

Certaines personnes ne pourront pas se faire vacciner contre la Covid-19 pour des raisons médicales. Il peut y avoir différentes raisons.

Par exemple :

- des réactions allergiques à un composant du vaccin (polyéthylène-glycols, polysorbates) ;
- des « personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire » ;
- des complications survenues après l'injection de la première dose (myocardite, péricardite, etc.) ;
- des cas de « personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique ».

La situation est également très désagréable pour les femmes enceintes. Prendre la décision de se vacciner ou non lors d'une grossesse, n'est pas facile. La pression de la société et les mesures imposées par nos dirigeants ne simplifient justement pas cette prise de décision.

Dès le 11 octobre 2021, les tests rapides antigéniques seront payants. Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner devront dorénavant s'organiser pour avoir un test valable pour pouvoir aller au musée, restaurant, cinéma, salle de sport et ainsi de suite.

Une partie de la population se sent isoler de la société et mise de côté. Pour pouvoir faire partie de cette société, il faut en avoir les moyens.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

- **Existe-t-il une solution pour les personnes qui ne peuvent pas présenter deux vaccins pour le certificat Covid ?**
- **Peut-on obtenir le certificat Covid d'une autre manière ?**
- **Est-ce que le Gouvernement jurassien a relevé cette problématique lors de la consultation du Conseil fédéral fin août 2021 ?**
- **Est-ce que le Gouvernement jurassien va rapidement intervenir au niveau fédéral pour demander des adaptations ?**

Je remercie par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 29 septembre 2021

Pour le groupe UDC
Didier Spies



Interpellation -

Certificat Covid : que doivent faire les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ?



Philippe Rottet



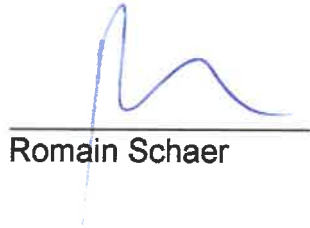
Alain Koller



Lionel Montavon



Yves Gigon



Romain Schaer



Brigitte Favre



Francine Stettler

Laurence Studer



Claude Gerber



Irmin Rais